

Service de premiers intervenants en défibrillation

L'AGENCE DE LA SANTÉ CONTRIBUE À L'AMÉLIORATION DES SERVICES D'URGENCE À SAINT-CHARLES-BORROMÉE

Lanaudière, le 20 avril 2010 – L'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière est heureuse d'offrir à la municipalité de Saint-Charles-Borromée un appareil pour améliorer les chances de survie sur son territoire, en cas d'arrêt cardiorespiratoire.

Le défibrillateur externe automatisé permet à des premiers intervenants formés de secourir des gens lors d'une telle situation critique. À Saint-Charles-Borromée, des pompiers seront donc outillés pour agir, en attendant l'ambulance.

Chaque minute écoulée entre un arrêt cardiorespiratoire et le premier choc appliqué avec le défibrillateur diminue le taux de survie de 7 à 10 %. Il est donc très important d'intervenir le plus rapidement possible, sachant que peu de gens survivent après 10 minutes d'arrêt cardiorespiratoire.

Même dans un secteur aussi urbanisé que Saint-Charles-Borromée, où les services d'ambulance sont plus rapprochés qu'en région rurale, il est néanmoins très appréciable de pouvoir compter sur un recours d'urgence de ce type.

Lanaudière se démarque

L'Agence de la santé et des services sociaux croit fermement à l'utilisation de cet appareil qui sauve des vies. Elle soutient d'ailleurs ce programme depuis plusieurs années. Chaque défibrillateur externe automatisé coûte 2 500 \$. De nombreux appareils se retrouvent dans des endroits publics et Lanaudière est la région où on compte le plus de services policiers qui en sont munis. C'est le cas à Terrebonne, L'Assomption/Saint-Sulpice, Repentigny/Charlemagne et bientôt Mascouche. De plus, depuis 2001, les pompiers de Lavaltrie donnent le même service que celui que les pompiers de St-Charles-Borromée offriront.

L'Agence contribue aussi au financement de services de premiers répondants. Une formation plus poussée autorise ces derniers à intervenir dans toute situation d'urgence, avant l'arrivée de l'ambulance. Cette assistance est souvent offerte dans des municipalités moins urbanisées ou moins près des services ambulanciers, telles Entrelacs, Manawan, Saint-Côme, Ville Saint-Gabriel et Saint-Roch-de-L'Achigan.

Avant l'implantation des défibrillateurs externes automatisés, le taux de survie des victimes était inférieur à 1 %. En 1996, à l'arrivée du défibrillateur dans la région, le taux est passé à 9 %. En 2010, grâce à la multiplication de cet équipement, on affiche un taux de survie de 31 %.

- 30 -

Source : Direction des communications et des relations publiques
Chantal Héту - ☎ 450 759-1157, poste 4208
chetu@ssss.gouv.qc.ca
www.agencelanaudiere.qc.ca